



La Flèche

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE ROBIN DES TOITS.



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LES TECHNOLOGIES SANS FIL
55 RUE POPINCOURT 75011 PARIS. TÉL : 01 43 55 96 08. WWW.ROBINDESTOITS.ORG - ROBIN.DES.TOITS@FREE.FR

N°3 / mars 2006

PREMIER EXPOSE PUBLIC DES INFORMATIONS REELLES SUR LA TELEPHONIE MOBILE ET PRISE DE POSITION PUBLIQUE D'UN REPRESENTANT DE L'ETAT.

Le 14 Mars 2006, s'est tenue au Palais de Justice de Paris une audience où les opérateurs SFR et ORANGE ont attaqué en diffamation au pénal des lanceurs d'alerte.

Par les dépositions

- des personnes attaquées :
 - Etienne CENDRIER, porte-parole de l'Association Nationale Robin des Toits, parlant pour lui et son Association,
 - Antoine DEBIEVRE, journaliste parlant pour lui et pour son journal, LE JOURNAL DU DIMANCHE également attaqué,
- des témoins cités en défense, dans l'ordre de comparution :
 - René DUTREY, Président du Groupe VERTS du Conseil de Paris, Maire adjoint du 14ème arrondissement,
 - Pierre LE RUZ, Docteur en physiologie, Professeur d'Université, Expert agréé du Parlement Européen, Expert désigné par les grandes Administrations françaises, Spécialiste international en bioélectromagnétisme,
 - André CICOLELLA, chercheur à l'INERIS, lanceur d'alerte sur les éthers de glycols,
 - Michèle RIVASI, ancienne députée de la Drôme, fondatrice et 1ère Présidente de la CRIIRAD, ancienne Présidente de GREEN PEACE France, fondatrice et Présidente du CRIIREM,
- par les plaidoiries de :
 - Maître FORGET, avocat d'Etienne CENDRIER,
 - Maître BIGOT, avocat d'Antoine DEBIEVRE et du JOURNAL DU DIMANCHE,

ont enfin pu être exposées de façon claire et détaillée, au grand jour public d'une Cour de Justice, les informations réelles sur le dossier de la téléphonie mobile.

Informations réelles, habituellement occultées, étouffées, déformées, dénaturées par la version officielle.

Signalons deux points :

- Au cours de sa déposition, Monsieur DEBIEVRE a précisé avoir été contacté au téléphone par un opérateur après avoir été assigné. Des regrets lui ont été exprimés au sujet de son assignation. On lui a dit qu'elle était malheureusement inévitable, mais que la personne réellement visée était Etienne CENDRIER.

- Au cours de sa plaidoirie, Maître BIGOT, bien qu'il n'ait pas été l'avocat d'Etienne CENDRIER mais celui de Monsieur DEBIEVRE et du JOURNAL DU DIMANCHE, a jugé nécessaire de dire qu'il s'associait à la demande de relaxe d'Etienne CENDRIER présentée par Maître FORGET, et qu'il serait attristé qu'elle ne soit pas prononcée.

En dernier lieu, le Procureur de la République, parlant pour l'Etat, a requis la relaxe, en précisant qu'à ses yeux la bonne foi d'Etienne CENDRIER était pleinement établie. Ce qui veut dire que les déclarations reprochées reposaient sur une enquête sérieuse, dont il a pu juger par les documents produits.

Et il a déclaré estimer, par conséquent sur les mêmes bases, que l'on pouvait légitimement douter de l'indépendance des bureaux de contrôle effectuant les mesures de puissance des antennes.

L'ensemble de ces dépositions, de ces plaidoiries et des réquisitions a été acté par la justice.

(communiqué de presse du 21 mars, Robin des Toits)

L'affaire est mise en délibéré.

Le jugement sera rendu le 2 mai.

La presse a largement rendu compte du procès (voir notamment les articles parus dans Politis, Libération, Le Parisien, le Progrès de Lyon, 20 minutes, Nouvel Obs., AFP, etc...).

Pour avoir toutes ces infos, il est recommandé d'aller visiter le site internet de Robin des toits (www.robindestoits.org)

Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont invités à signer en ligne la pétition sur le site <http://www.soutienauxlanceursdalerte.com>

Le CRIIREM

Le Centre de Recherche Indépendant sur les Rayonnements électromagnétiques déploie progressivement son activité, en coordination avec Robin des Toits.

Le CRIIREM met au point actuellement avec les maires de plusieurs grandes villes des dispositifs qui permettront aux municipalités d'être autonomes en matière de mesures.

Cette action s'inscrit dans un objectif plus général visant à permettre à l'ensemble de la population de ne plus dépendre pour ses informations des organismes contrôlés par les opérateurs.

D'autre part la présidente du CRIIREM a pris contact avec la direction de l'AFSSET. Le CRIIREM demande à cet organisme de lancer une étude scientifique indépendante des opérateurs et de leurs experts sur les effets sanitaires de la technologie dite 3G ou UMTS. Ce type d'étude rentre pleinement dans la mission de l'AFSSET, et l'absence de tous travaux français sur ce sujet est tout à fait anormale. Le CRIIREM a proposé que son conseil scientifique y participe

La vie de l'association

Robin des Toits continue son activité d'assistance générale, par sa participation régulière à des réunions et débats sur l'ensemble du territoire, et par la diffusion tout aussi régulière à de nombreux particuliers ou collectifs des informations réelles essentielles.

Santé

De nombreuses associations ont constitué ou sont en train de constituer des dossiers récapitulatifs des problèmes de santé des riverains, consécutifs à l'installation d'antennes. Les résultats de ces enquêtes citoyennes et non officielles permettent de comprendre pourquoi les pouvoirs publics bloquent tout processus d'enquête sanitaire officielle ; si de telles enquêtes étaient réalisées, elles permettraient

de constater l'importance déjà considérable de l'ensemble des dégâts sanitaires dans la population.

Etudes internationales récentes

Parmi elles signalons :

- une étude scandinave sur le long terme indique que l'apparition de cancers du cerveau est plusieurs fois supérieure à la moyenne chez les usagers réguliers du portable.

- une étude officielle hollandaise, le rapport TNO, a montré que des perturbations des processus mentaux de base apparaissent pour des intensités faibles et des durées courtes chez des personnes exposées aux émissions UMTS.

- une 3^{ème} étude au niveau européen a confirmé que des ruptures importantes de l'ADN résultent de l'exposition aux émissions de téléphonie mobile (étude REFLEX).

Rappelons que ces effets nommés dommages génétiques ont été déjà établis sous la direction du Dr Carlo aux USA et que l'étude était tellement claire qu'elle a été étouffée par l'industrie.

C'est à la suite de ces publications que des reconnaissances officielles de la toxicité de la téléphonie mobile sont intervenues en 2005, avec :

- le rapport Stewart, expert officiel du gouvernement britannique ;

- la déclaration d'un groupe de médecins irlandais, IDEA, affilié à l'OMS (et prix Nobel en 1985).

Rappelons, pour mémoire :

- l'appel de Fribourg, actuellement signé par 3000 médecins traitants : cet appel déclare explicitement que la cause d'un certain nombre de pathologies est la téléphonie mobile.

Plus récemment un groupe de 200 médecins a écrit au 1er ministre de Bavière pour dire les mêmes choses et demander que des mesures urgentes soient prises pour la protection de la population (appel de Bamberg).

Judiciaire

Il est rappelé que Robin des Toits a ouvert des actions en justice visant les opérateurs et des municipalités et fondées sur le fait que l'installation d'équipements commerciaux sur des édifices de culte en exercice est illégale. Or, d'après les propres déclarations des opérateurs eux mêmes, des antennes relais sont posées sur plus de 4000 églises en France. A ce jour les opérateurs n'ont pas été en mesure de produire le moindre texte invalidant les références légales fondant l'action de Robin des Toits ; ils se sont bornés à demander au magistrat de se déclarer incompétent.

Le fait de demander à un magistrat judiciaire de se déclarer incompétent en matière de légalité peut susciter le sourire.